



17^e Conférence
des directeurs des pêches de la CPS
24 avril – 2 mai 2025 (Hobart, Tasmanie)



Original : anglais

Document d'information 8

Axes de travail de la CPS dans le domaine du changement climatique : Programme phare sur le changement climatique selon l'approche « Une seule CPS »

Auteur : Division changement climatique et durabilité environnementale

Contexte

1. Les derniers rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) l'indiquent sans ambiguïté : l'objectif mondial de réduction du réchauffement planétaire demeure nettement insuffisant, les investissements dans les combustibles fossiles restent largement supérieurs à ceux en faveur de l'atténuation et de l'adaptation, et nous nous situons actuellement sur une trajectoire de réchauffement à + 3,2 degrés Celsius à l'horizon 2100. Alors qu'elles contribuent le moins au réchauffement planétaire, les îles du Pacifique en subissent de plein fouet les effets et ont les plus grandes difficultés à accéder aux financements climatiques. Il en résulte une urgence climatique, déclarée par les dirigeants du Pacifique en 2022, qui se fait de plus en plus pressante.
2. Compte tenu de la menace existentielle que représente le changement climatique, tous les acteurs de la région doivent redoubler d'efforts pour aider les États et Territoires insulaires océaniques à faire face à ses effets et à s'engager dans une trajectoire d'avenir climato-compatible. Pour ce faire, il est impératif d'améliorer l'accès aux financements climatiques et la capacité des pays à les utiliser efficacement. L'architecture régionale du Pacifique joue un rôle clé à cet égard. Au sein de cette architecture, la CPS a créé le Programme phare sur le changement climatique afin de préciser la valeur ajoutée qu'elle apporte à l'action climatique. Grâce à cette démarche, les membres et les partenaires pourront plus facilement mobiliser les capacités de l'Organisation pour renforcer les mesures de lutte contre le changement climatique, et les financeurs et bailleurs de fonds pour le climat pourront financer ces mesures en toute confiance.

Finalité et objectifs

3. Le Programme phare sur le changement climatique de la Communauté du Pacifique (CPS) décrit l'approche « Une seule CPS » retenue pour transposer l'action climatique à l'échelle requise et mobiliser des financements climatiques, et il en facilite l'application. Le Programme phare a vocation à renforcer les partenariats et la collaboration au sein de l'Organisation et avec les interlocuteurs extérieurs, et à offrir une plateforme claire au profit d'une action collective et d'investissements permettant d'accélérer la concrétisation des ambitions climatiques des États et Territoires insulaires océaniques membres de la CPS.
4. Le Programme phare s'appuie sur les grands domaines de travail de la CPS et les intègre pour produire les effets essentiels souhaités au regard des quatre dimensions de l'action climatique :
 - Adaptation et résilience
 - Atténuation et transition juste
 - Pertes et préjudices, et sécurité climatique
 - Efficacité de l'accès aux financements climatiques et de leur utilisation



5. Une cinquième dimension, qui sous-tend les quatre précédentes, réside dans les capacités uniques de facilitation dont dispose la CPS à l'échelle régionale, notamment dans les domaines suivants : science et information ; suivi-évaluation et rapports ; leadership dans les secteurs clés ; et mobilisation de ressources et collaborations efficaces au travers de partenariats constructifs.
6. La théorie du changement de la CPS à l'horizon 2031 décrit dans les grandes lignes les principaux domaines d'activité de la CPS pour les quatre dimensions de l'action climatique, et expose plusieurs actions collectives que l'ensemble des divisions et programmes entreprendront pour obtenir les effets attendus. Ces actions seront menées en collaboration avec les acteurs de l'architecture régionale et les partenaires.
7. Enfin, dans un souci de reddition des comptes, un projet de cadre de résultats et un système de suivi-évaluation et apprentissage (SEA) ont été élaborés, afin de pouvoir mesurer et suivre les impacts du Programme phare. Ces documents visent à garantir que les principaux indicateurs de résultats prennent en compte les intérêts propres au Pacifique, et que le système utilisé à cet effet s'imbrique dans le système de SEA de la CPS et de ses divisions. L'idée est de privilégier l'obtention d'informations agrégées, démontrant l'impact collectif de la CPS au fil du temps, plutôt que de mettre l'accent sur des interventions à court terme menées dans le cadre de projets. Cette démarche est fondamentale pour appuyer l'action climatique et faciliter l'accès à des financements climatiques durables.

Analyse

8. Le paysage du financement climatique est complexe ; il est difficile de l'appréhender, d'en tirer parti stratégiquement et de pérenniser les efforts. Il faudra continuer de cibler un ensemble varié de sources et de modalités de financement climatique, et les capacités requises à cet égard devront être mobilisées en amont, conformément à l'approche retenue par la CPS lors de l'élaboration du Programme phare.
9. C'est grâce à un investissement d'ancrage de 30 millions de dollars néo-zélandais consenti sous forme de financement climatique flexible par le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce (MFAT) que le Programme phare a pu être mis sur pied et que la phase d'exécution a pu être lancée au cours de la première année de mise en œuvre. En plus de définir une approche stratégique à plus long terme de l'action climatique intégrée et de permettre le déploiement de financements climatiques à l'échelle requise, le Programme phare a permis d'obtenir des résultats préliminaires.
10. Voici quelques exemples des premiers résultats produits grâce à cette approche transversale intégrée de la mobilisation de ressources :

- renforcement des modalités transversales et collaboratives pour l'offre de services en matière d'action climatique – soutien apporté aux pays insulaires océaniques dans le cadre de la procédure consultative de la Cour internationale de Justice (CIJ), notamment pour la rédaction d'exposés écrits exploitant la grande richesse des éléments scientifiques et des informations dont disposent la CPS et d'autres organisations régionales dans des secteurs fondamentaux pour la région ;
 - mobilisation de financements climatiques supplémentaires pour la région – mise en place d'une réserve de projets pour le Fonds danois pour les pertes et préjudices et le Fonds pour l'adaptation, recherche de nouvelles sources de financement (philanthropie), et financements élargis au titre de la Plateforme des contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le Pacifique ;
 - mise en place de nouvelles capacités devant permettre de guider l'action climatique et de définir les pertes et préjudices – expansion de la plateforme Digital Earth Pacific et des capacités de télédétection, développement à l'échelle requise de la modélisation tridimensionnelle des inondations ;
 - renforcement du soutien apporté par la CPS visant à mettre la science au service de l'élaboration de stratégies dans le cadre des négociations sur le climat – « Un seul CORP », Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), CIJ, Assemblée générale des Nations Unies ; et
 - clarification des priorités d'investissement climatiques dans les secteurs clés, tels que la santé, l'agriculture, la pêche, les affaires maritimes, l'énergie, l'eau et la statistique.
 - Les habitants des îles Cook disposent désormais d'un système national d'alerte précoce aux vagues-submersions, qui permet d'émettre des alertes aux vagues-submersions dans toutes les îles du pays et marque une avancée majeure dans le domaine de la préparation aux catastrophes.
 - L'accès aux informations clés sur les conditions océaniques a considérablement augmenté du fait de l'élargissement de la couverture géographique des calendriers des marées, qui est passée de 25 à 40 sites. Les Samoa américaines et Tokelau sont désormais inclus. Encore mieux, Tuvalu bénéficiera en 2025 d'une couverture complète de ses îles.
 - Mille deux cents à mille cinq cents personnes profitent au quotidien d'un meilleur assainissement et d'une meilleure sécurité hydrique. Aux îles Cook, à Kiritimati, aux îles Marshall, à Nauru, à Tuvalu, à Tokelau et aux Tonga, plus de 300 foyers ont reçu des citernes communautaires (de 6 000 litres et 45 000 litres), et deux infrastructures de collecte des eaux de pluie ont été mises à disposition.
11. Compte tenu de la nature transversale du changement climatique, les capacités collectives d'action climatique de la CPS sont réparties entre l'ensemble de ses divisions techniques et sont sous-tendues par des systèmes matures d'appui opérationnel et administratif. Au travers d'une mosaïque de fonds programme flexibles pour le climat et d'autres ressources similaires, le Programme phare vise à réduire le fardeau administratif associé à la transposition de l'action climatique à l'échelle requise et à l'absorption des financements climatiques dans l'ensemble des domaines prioritaires cruciaux pour les États et Territoires insulaires océaniques.

Voie à suivre

12. La nécessité de mener des actions climatiques durables, et de mobiliser les financements climatiques requis à cette fin, se fera de plus en plus sentir à l'avenir. La CPS est bien placée pour assurer l'intégration transversale stratégique de cette démarche, compte tenu de ses nombreux secteurs d'intervention, des partenariats qu'elle a noués et de son rôle en tant qu'entité accréditée auprès du Fonds vert pour le climat (FVC) et du Fonds pour l'adaptation, et en tant qu'organisation hôte de la Plateforme régionale des CDN dans le Pacifique. Cette capacité stratégique de mobilisation de ressources et de transposition à l'échelle requise, facilitée par le Programme phare, permet de pérenniser l'action climatique et sera affinée au fil du temps.
13. En novembre dernier, le Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) a accueilli avec satisfaction le Programme phare sur le changement climatique et s'est engagé à contribuer au succès de sa mise en œuvre et à son adaptation conformément à la Stratégie 2050, en collaboration étroite avec les acteurs de l'architecture régionale, et à faire en sorte que les États et territoires insulaires océaniques en soient les bénéficiaires finals. Les membres de la CPS ont également invité les partenaires bailleurs de fonds à accroître les fonds programme flexibles et les ressources affectés à l'action climatique au travers du Programme phare sur le changement climatique, afin de réduire les coûts administratifs et de transaction complexes associés à la multiplicité des interventions par projet.
14. La CPS continuera de rendre compte de la mise en œuvre du Programme phare sur le changement climatique.